

## Inscription à la mesure de bruit au passage

Pour les véhicules automobiles légers, les motocycles, les tricycles ou quadricycles.  
Mesure conforme à l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers.  
Les indications ci-dessous seront tirées d'informations officielles (du permis, des données du constructeur).

1	Motif du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicule neuf*	<input type="checkbox"/> Véhicule usagé*	<input checked="" type="checkbox"/> Modification technique*		
* Joindre la copie du 13.20A, le permis de circulation suisse ou un document officiel prouvant la 1re mise en circulation du véhicule importé						
2	Genre de véhicule	<input type="checkbox"/> voiture de tourisme	<input type="checkbox"/> voiture de livraison	<input type="checkbox"/> véhicule d'habitation	<input type="checkbox"/> tracteur à sellette	<input type="checkbox"/> motocycle
3	Marque et type	<input type="text"/>				
4	N° de châssis	<input type="text"/>		Date de 1re mise en circulation :	<input type="text"/>	
5	N° fiche de réception	<input type="text"/>	si existant	6 N° matricule	<input type="text"/>	
7	Construction du moteur	<input type="checkbox"/> essence	<input type="checkbox"/> diesel	<input type="checkbox"/> diesel avec injection directe	<input type="checkbox"/> électrique	<input type="checkbox"/> gaz
8	Identification du moteur	<input type="text"/>		9 Puissance du moteur	<input type="text"/> KW à <input type="text"/> min <sup>-1</sup>	
10	Cylindrée	<input type="text"/> cm <sup>3</sup>	11 Vitesse maximale	<input type="text"/> km/h		
12	Poids à vide	<input type="text"/> kg	13 Poids total	<input type="text"/> kg		
14	Marque/type/dimension pneus	<input type="text"/>				
15	Démultiplication essieu entraîné	<input type="text"/>				
16	Démultiplication primaire & secondaire pour motocycle uniquement	<input type="text"/>		et	<input type="text"/>	
17	Genre de transmission	<input type="checkbox"/> Mécanique (commande manuelle)	<input type="checkbox"/> Automatique	A variation continue		
18	Rapport de démultiplication boîte à vitesses mécanique	2 <sup>e</sup>	<input type="text"/>	& 3 <sup>e</sup> vitesse	<input type="text"/>	
19	Descriptif des éventuelles modifications techniques	<input type="text"/>				
20	Pièces à joindre	copie formulaire 13.20A		copie du permis circulation		
		diagramme de puissance (lorsqu'elle est modifiée)		documents techniques		
21	Firme / nom et prénom	<input type="text"/>				
	Adresse	<input type="text"/>				
	N° postal, localité	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>		
	Tél. privé	<input type="text"/>	Tél. prof.	<input type="text"/>		
22	Date	<input type="text"/>		Signature		

Remarques : **Si les mesures doivent être interrompues en raison de conditions atmosphériques défavorables, le rendez-vous du véhicule, qui doit dans tous les cas être sur place, sera excusé par le responsable du bruit à Aigle.**

La mesure sera facturée conformément au Règlement vaudois sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation. La facture sera adressée au requérant après la mesure. Veuillez retourner le formulaire dûment complété accompagné des pièces à fournir au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.

**Ch 14** : La mesure ne sera effectuée que si le véhicule est équipé de pneumatiques conformes à l'art. 58 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41).

